

République Française
Département : Haute-Garonne
Commune : Grenade/Gne
N°195/2023

**Arrêté municipal portant réglementation temporaire
de la circulation et du stationnement**

le Maire de Grenade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-1, R417-6, R 417-10 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 1ère partie généralités approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977, notamment modifiée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, l'arrêté du 4 janvier 1995, l'arrêté du 16 novembre 1998, l'arrêté du 8 avril 2002 et l'arrêté du 31 juillet 2002, 11 février 2008 et 11 juin 2008 ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et la bonne de travaux de réalisation de travaux de rénovation des appareils routiers sur pba dans le cadre du projet led +++ sur la commune de GRENADE, à la demande M. PETROCELLI pour la société INEO-EQUANS du 03 JUILLET 2023 au 03 AOUT 2023.

Chemin d'Empradines, Engarres, les Aubinels,

470 et 3087 Route de Larra (RD) – 2 Avenue de Gascogne (RD)- 36 Avenue de Guiraudis- 2A Allées
Alsace Lorraine,

12 rue Emile Zola

4 chemin vieux de Verdun-

4C Avenue du 22 septembre – 27-64 rue Wagram-10 rue de Larroque- 1A quai de Garonne

21 A chemin du pont du diable- 81 Allées Sébastopol-

Quai de Save- 21 rue Pérignon- 51 rue Hoche-

1 rue Mélican-38 rue Marceau- 14 rue du port Haut- 1350 – 1566 rue des Pyrénées- 2B rue chaupy- 15
rue de Lion -8 chemin de las Caguères,

31-2426 Avenue du 8 mai 1945- 6A Avenue du Président Kennedy,

1 rue des bains romains, 4-47 rue neuve- 11 chemin des Garrosses- 1 route de st Jory.

ARRETE

Les dispositions suivantes entreront en vigueur le :
Du 03 JUILLET 2023 au 03 AOUT 2023.

Article 1 :

Afin de permettre la réalisation des travaux projetés ci-dessus effectués par le personnel de l'entreprise INEO EQUANS représentée par M. PETROCELLI la circulation des véhicules et autres usagers à moteur sera réglementée par un alternat comme précisé à l'article 2 du présent arrêté.

La circulation des BUS devra être constamment maintenue.-

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, à la charge de l'Entreprise chargée des travaux, sera mise en place et entretenue par cette dernière.

Les signaux en place seront déposés et les conditions normales rétablies dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparus. La circulation sera réglée par l'entreprise demanderesse par un alternat manuel type K10.

Le stationnement des véhicules et le dépassement sont interdits et la vitesse limitée à 30 km heure au droit de la section réglementée par l'alternat

Les véhicules stationnés en violation du présent arrêté feront l'objet d'une procédure de mise en fourrière (article R 417-10 du Code de la Route).

L'entreprise chargée des travaux veillera à ne pas créer des remontées de file supérieures à 100 mètres, l'occupation et la traversée de la voie se feront sur une seule file, auquel cas le chantier sera facilement repliable et la circulation rendue à la normale.

Article 3 :

L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

L'Entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait du déroulement des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 4 :

La gendarmerie et la Police Municipale de la Mairie de GRENADE sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à Grenade sur Garonne, le 07/06/2023

Le Maire,

Jean Paul DELMAS

Président de la Communauté

De Communes des Hauts Tolosans.



Plans en annexe

Diffusion :

- Le bénéficiaire pour attribution,
- La commune de Grenade pour attribution,

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Commune de Grenade ci-dessus désignée.

Maître d'oeuvre et d'ouvrage



9, Rue des Trois Banquets, 31090 TOULOUSE CEDEX

COMMUNE DE GRENADE

Code INSEE : 31232 / Code postal : 31330

Rénovation des appareils routiers sur PBA dans le cadre du projet
LED++

ECLAIRAGE PUBLIC

DEFINITIF

LOT	MARCHE	COMMANDE
03	AT	0157

INDICE	DATE	MODIFICATION	DESSIN + ETAB	VERIF	APPROBATION
A	18/01/2023	MINUTE	J.B	M.S	G.P
B	23/02/2023	DEFINITIF	J.B	M.S	G.P



Agence de Midi-Pyrénées
15 chemin de la Chasse - Z.I en Jacca
BP 22 - 31771 COLOMIERS Cedex
Tél : 05.34.55.29.00 - Fax : 05.34.55.29.03

NUMERO DE COMPTE

A.MPM.70085

NUMERO DE PLAN

22-323

INDICE

B

Conformité à l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses

Référence de l'affaire d'éclairage : 03AT0157

Installation d'éclairage concernée (Article 1er)
Mentionner la référence du cas considéré :
a - Extérieur public

La zone considérée
Zone non classée en agglomération

Les caractéristiques physiques (Article 3)

ULR nominal (%) : 0%
(Upward Light Ratio)

ULR en site (%) : <4%

FLUX CIE N°3 (%) : 95%
(Proportions de flux lumineux)

TCP maximale (°K) : 3000K
(Température de couleur)

Matériel d'éclairage à déposer

Symbole	Caractéristique	Puissance (W)		Quantitatif	
		Mât	Lanterne	Crosse / Console	Lanterne
▶	Dépose luminaire de style SHP sur crosse sur PBA	0	35300	0	352
	TOTAL	#	35300	#	352

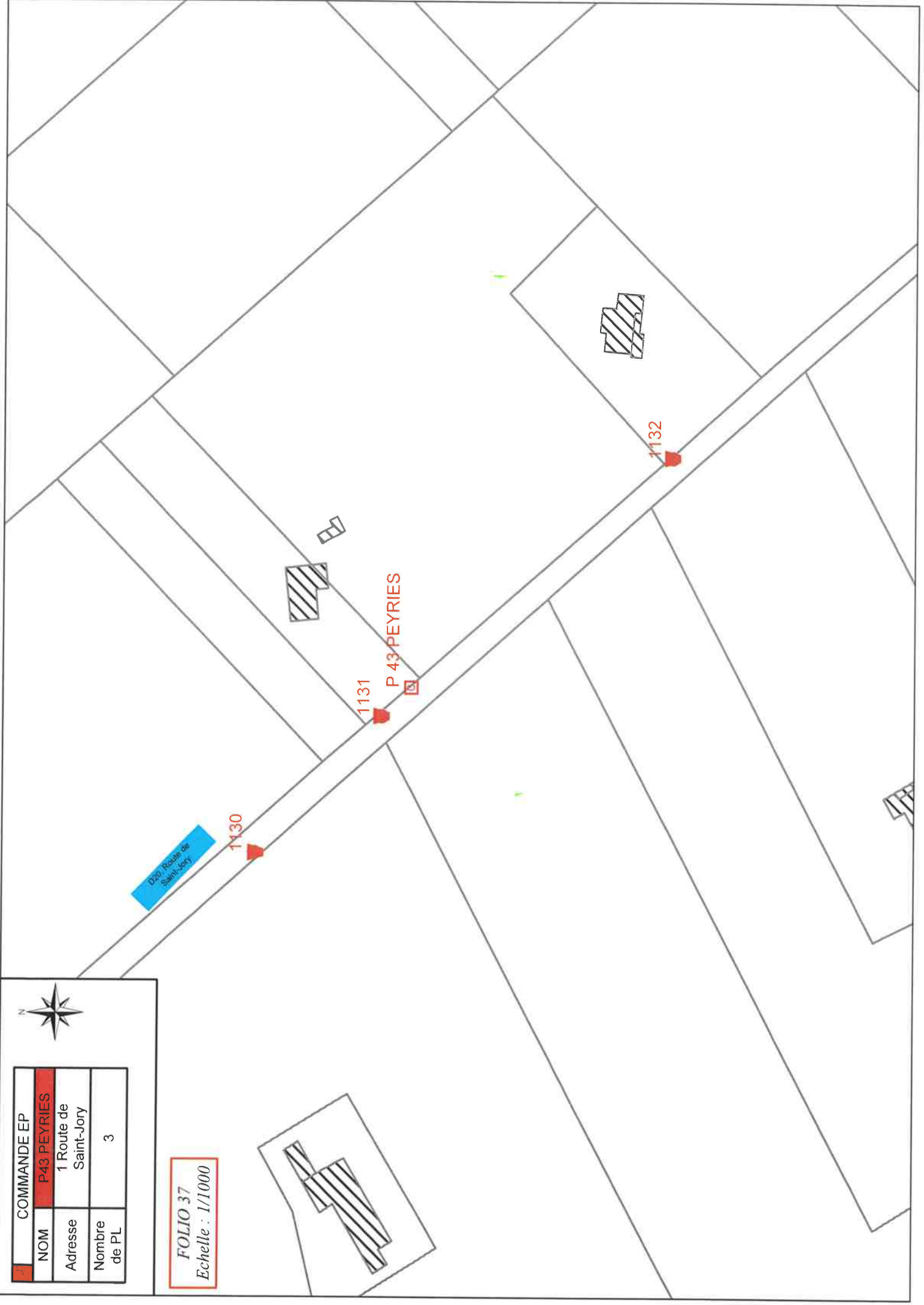
Matériel d'éclairage à poser

Symbole	Caractéristique	Teinte	Temp	Puissance Totale estimée (W)	Quantitatif	
					Mât	Lanterne
▶	Remplacement luminaire routier sur console aluva fixée sur PBA (simple feu) Luminaire LED routier EXIO 1 ES L893 - 29W - 550mA Optique 52 2700°K Abaissement de puissance 60% - entre 23h et 6h Teinte de l'ensemble : RAL 7012 (gris clair sable) Inclinaison : 5° Garantie : 5 ans	RAL 7012	2700K	13061	0	352
	TOTAL			13061	0	352



COMMANDE EP	
NOM	P43 PEYRIES
Adresse	1 Route de Saint-Jory
Nombre de PL	3

FOLIO 37
Echelle : 1/1000



COMMANDE EP	P23 ECOLE		
NOM	4 Rue Neuve		
Adresse	28		
Nombre de PL			

FOLIO 35
Echelle : 1/1500





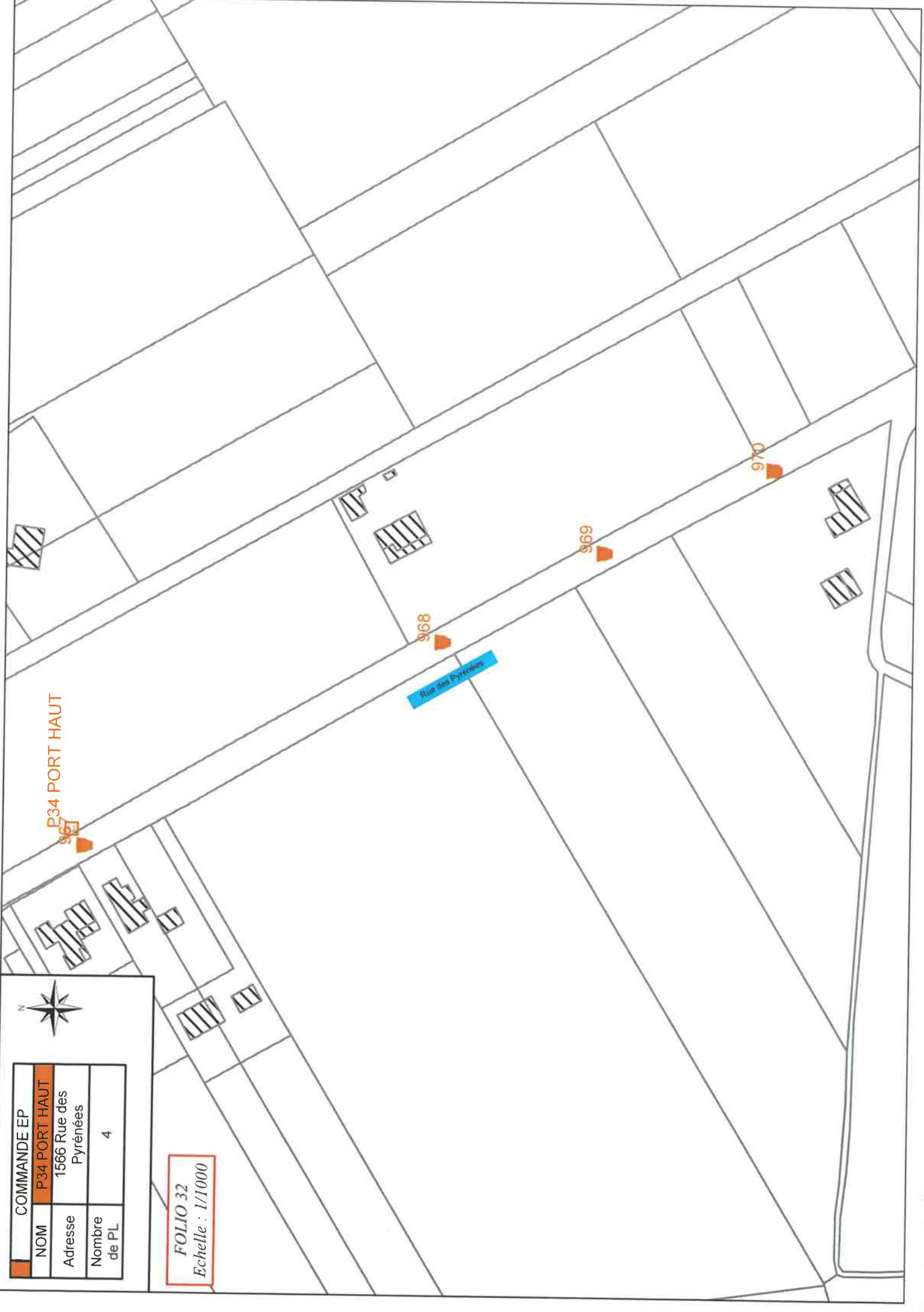
COMMANDE EP	
NOM	P18 SAINT CAPRAIS
Adresse	1 Rue des Bains Romains
Nombre de PL	15

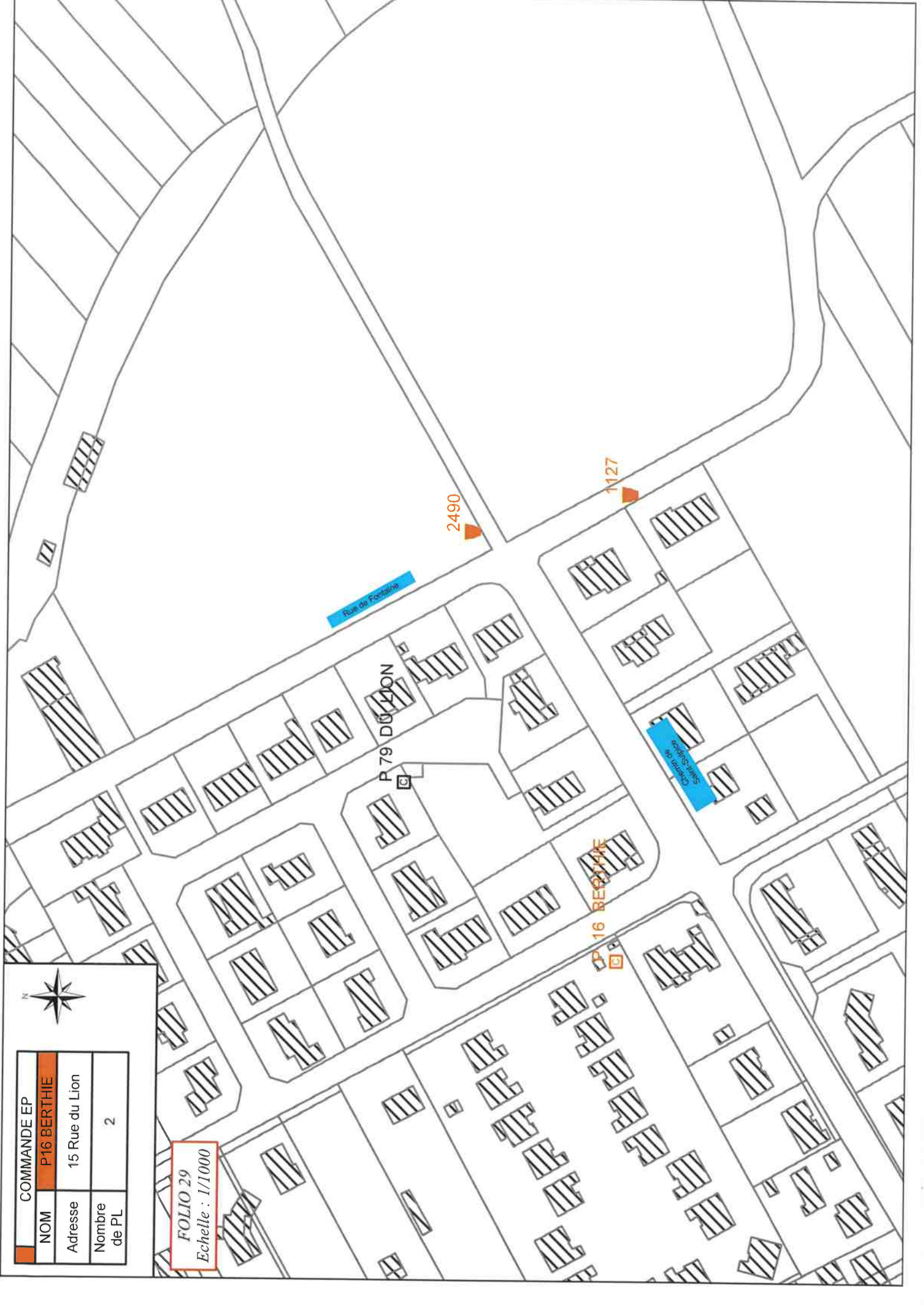
FOLIO 33
Echelle : 1/2000



COMMANDE EP	
NOM	P34 PORT HAUT
Adresse	1566 Rue des Pyrénées
Nombre de PL	4

FOLIO 32
Echelle : 1/1000





COMMANDE EP

NOM P16 BERTHIE

Adresse 15 Rue du Lion

Nombre de PL 2

FOLIO 29

Echelle : 1/1000

Rue de Fontaine

Square de Saint-Sulpice

2490

1127

P 79 DU LION

P 16 BERTHIE





COMMANDE EP	
NOM	P25 LES PINS
Adresse	14 Rue du Port-Haut
Nombre de PL	17

FOLIO 28
Echelle : 1/2000

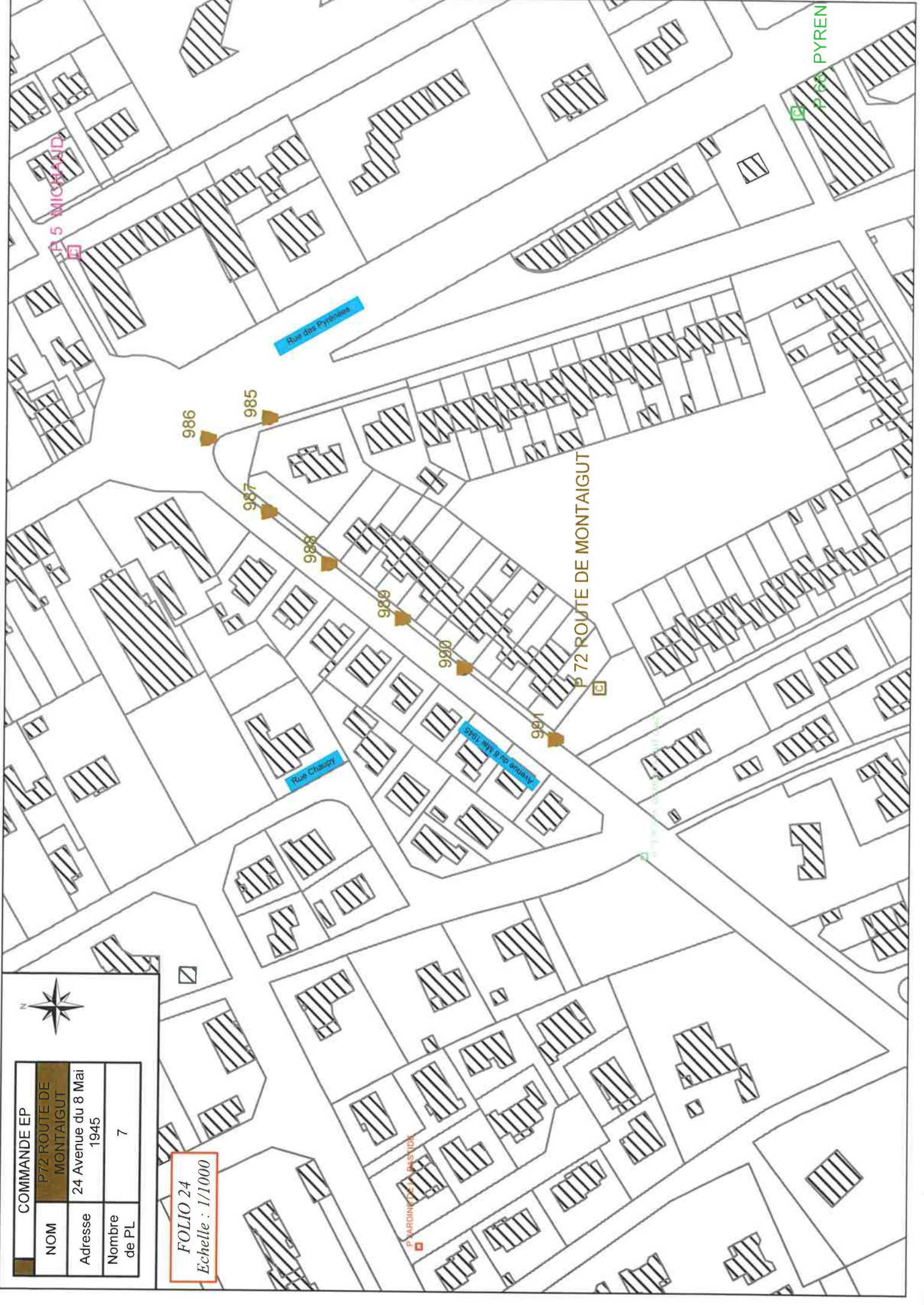


COMMANDE EP	P29 MONTASSE		
NOM	31 Avenue du 8Mai		
Adresse	1945		
Nombre de PL	12		

FOLIO 26
Echelle : 1/1500

PL 1012 INEXISTANT

PL 705 DEPOSE dans le cadre de l'affaire 03A T0024



COMMANDE EP	P72 ROUTE DE MONTAIGUT	
NOM	24 Avenue du 8 Mai 1945	
Adresse	7	
Nombre de PL		

FOLIO 24
Echelle : 1/1000



Rue Vincent Jolyouza

648

Avenue Lazare Carnot

Rue de la République

PTI SAUCE DES FETES



COMMANDE EP	P55 ALSACE LORRAINE
NOM	1a Quai de la Garonne
Adresse	2
Nombre de PL	

FOLIO 21
Echelle : 1/1000



COMMANDE EP	
NOM	P71 SALLE DES FETES
Adresse	2b Rue Chaupy
Nombre de PL	9

FOLIO 20
Echelle : 1/1500



GARE

LES SALES STILES

PAS GENDARMERIA

72 ROUTE DE MONTAIGUT


TINAC



COMMANDE EP

NOM	P75 HOCHÉ
Adresse	51 Rue Hoche
Nombre de PL	5

FOLIO 17
Echelle : 1/1000





COMMANDE EP	
NOM	P3 SAVE
Adresse	1016 Quai de la Save
Nombre de PL	11

FOLIO 16
Echelle : 1/1000

TENNIS 2
TENNIS 3

LOCAL TENNIS

RUGBY ANNEXE

P21 CERS

P75 ANNECIE



COMMANDE EP	P44 NOUVEAU STADE	
NOM	4 Chemin Vieux de Verdun	
Adresse	4	
Nombre de PL		

FOLIO 13
Echelle : 1/1000



COMMANDE EP	
NOM	JOUCLANE C.S
Adresse	27 Rue de Wagram
Nombre de PL	2

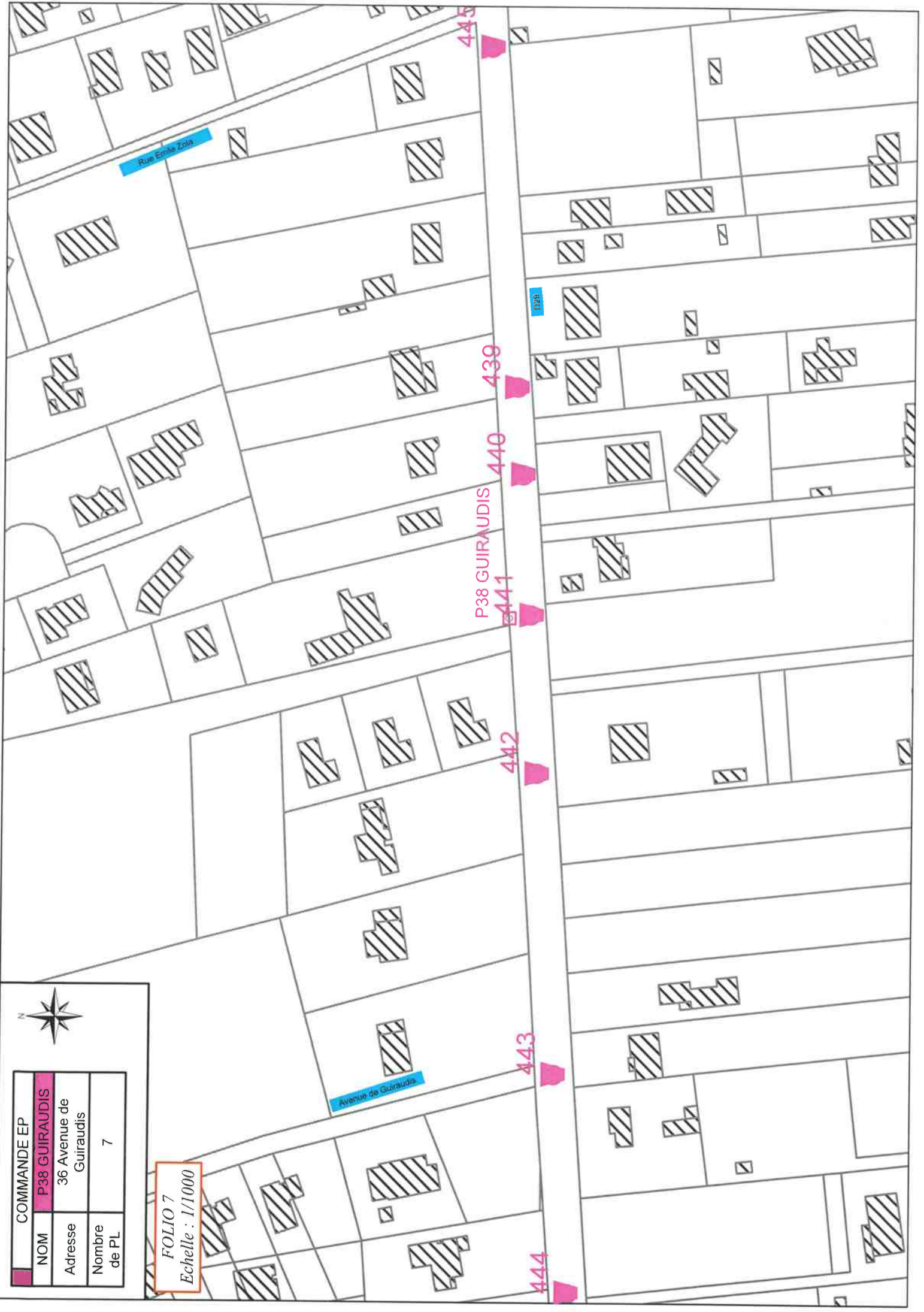
FOLIO 11
Echelle : 1/1000


P14 NOUVEAU STADE



COMMANDE EP	
NOM	P6 GRENADE
Adresse	64 Rue de Wagram
Nombre de PL	18

FOLIO 9
Echelle : 1/2000





COMMANDE EP	
NOM	P38 GUIRAUDIS
Adresse	36 Avenue de Guiraudis
Nombre de PL	7

FOLIO 7
 Echelle : 1/1000



COMMANDE EP	
NOM	P6 GRENADE
Adresse	470 Route de Larra
Nombre de PL	12

FOLIO 5
Echelle : 1/1500



COMMANDE EP	
NOM	AUBINELS
Adresse	298 Lieu Dit Les Aubinels
Nombre de PL	9

FOLIO 3
Echelle : 1/1500



COMMANDE EP	
NOM	P9 ENGARRES
Adresse	256 Chemin de la Plaine
Nombre de PL	17

FOLIO 1
Echelle : 1/1500